

## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 7 septembre 2021 à 19 h 30, sans la présence du public, et ce, conformément aux dispositions des décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de la COVID-19.

### Présences :

Les conseillères M<sup>mes</sup> Josée Clément, Jasmine Sharma et Céline Chartier ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Absences motivées :

La conseillère M<sup>me</sup> Diane Morin et le conseiller M. Gabriel Parent.

### Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

## **21-09-717    Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 7 septembre 2021 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant les points suivants :

- 7.8    Service des loisirs et de la culture / Embauche / Agente de bureau 2
- 16.17 Comité consultatif d'urbanisme / Démission et nomination d'un membre / Siège n° 6

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

### *Minute de réflexion*

#### **1.    Adoption de l'ordre du jour**

#### **2.    Adoption des procès-verbaux**

- 2.1    Séance ordinaire du 9 août 2021 et séances extraordinaires des 23 et 30 août 2021

#### **3.    Présentation, dépôt de pétition et période de questions**

- 3.1    Résumé des décisions prises lors des séances extraordinaires des 23 et 30 août 2021
- 3.2    Période de questions

#### **4.    Affaires du Conseil**

- 4.5    Appui / Québec Rose — S'illuminer pour sensibiliser à la cause du cancer du sein
- 4.6    Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges / Tournoi de golf de 2021 / Commandite
- 4.7    SPCA de l'Ouest de l'Île / Dégât d'eau / Aide financière

#### **5.    Greffe et affaires juridiques**

- 5.1    Commission municipale du Québec / Exemption de taxes foncières / La Fondation de la Maison Trestler
- 5.3    Servitude / Hydro-Québec et Bell Canada / Partie du lot 4 981 059 / Autorisation de signature
- 5.4    Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / Règlement d'emprunt n° 1812 / Acquisition d'un camion autopompe pour le Service de sécurité incendie

- 5.5 Entente / Occupation temporaire / La Plage Productions inc. / Lots 1 546 489 et 2 325 537 et partie du lot 1 870 769 (rue Valois) / Autorisation de signature
  - 5.7 Aide financière / 9414-2270 Québec / Servitude de conservation / Lot 6 048 704
  - 5.8 Avis de réserve pour fins municipales / Lots 3 976 923 et 3 976 929
- 6. Finances et trésorerie**
- 6.1 Dépôt des listes des comptes – échéances des 9 et 23 juillet 2021
- 7. Ressources humaines**
- 7.1 Mouvement de main-d'œuvre
  - 7.2 Service des loisirs et de la culture / Démission / Chef de section – Services au public
  - 7.3 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Chef de division – Entretien des bâtiments, des équipements et du matériel roulant
  - 7.4 Service des loisirs et de la culture / Confirmation de poste / Concierge de soir
  - 7.5 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Mécanicien
  - 7.6 Comité de santé et sécurité du travail / Cols bleus / Réunion du 8 juin 2021
  - 7.7 Modification de la résolution 21-08-668 / Service des eaux / Embauche / Technicien en instrumentation
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
- 10. Sports et loisirs**
- 10.1 Participation financière / Projet de terrain de jeu synthétique du CSSTL / Autorisation d'empiètement
- 11. Culture et vie communautaire**
- 12. Protection publique**
- 12.1 Reconduction du programme de subvention / Identification permanente des chiens / Micropuces
- 13. Travaux publics**
- 13.1 Circulation / Retrait de l'arrêt obligatoire et modification de la résolution 15-04-380 / Ajout d'un sens unique / Rue Sylvain-Lelièvre
- 14. Eaux**
- 14.1 Octroi de contrat / 401-120-21-10 / Fourniture d'équipement de détection des gaz / Station d'épuration
- 15. Génie**
- 15.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-60 / Services professionnels / Validation du concept final, préparation des plans, devis et surveillance des travaux de réalignement du chemin de la Petite-Rivière pour le projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges
  - 15.3 Annulation / Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-61 / Services professionnels / Validation du concept final, préparation des plans, devis et surveillance des travaux du réaménagement de la bretelle A-30 (sortie 2) pour le projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges
  - 15.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-24 / Services professionnels / Réalisation d'une étude de déplacements dans le secteur du TOD de la gare Vaudreuil
  - 15.5 Annulation / Demande de prix n° 401-110-21-65 / Services professionnels / Surveillance des travaux de réhabilitation de la surface de roulement de la rue Henry-Ford entre la route Harwood et la sortie de l'autoroute 30

- 15.6 Ordres de changement n<sup>os</sup> 47, 53 à 56 et 59 / Appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-20-R1731.03 / Entrepreneur général / Travaux de construction de conduites collectrices sanitaires et d'une station de pompage dans le secteur de la Gare / Règlement n<sup>o</sup> 1731
- 15.7 Demande de subvention / Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des Investissements sur le réseau routier local / 2<sup>e</sup> appel de projets 2021 / Autorisation de signature
- 15.8 Ordre de changement n<sup>o</sup> 1 / Appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-21-R1800.08 / Entrepreneur général / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable hors chaussée le long de la rue Aurèle-Joliat
- 15.9 Demande de préparation d'un protocole d'entente tripartite avec le MTQ et la SQI / Conception et réalisation des infrastructures permanentes sur les réseaux routiers du MTQ et de la Ville

## **16. Aménagement du territoire**

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 11 août 2021
- 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 11 août 2021
- 16.7 Dérogation mineure / 751, route De Lotbinière / Superficie, profondeur et frontage / Lot 1 546 779 (lots projetés 6 454 893 et 6 454 894) / Zone H1-839 / CCU n<sup>o</sup> 21-08-110
- 16.8 PIIA / 751, route De Lotbinière / Construction d'une habitation unifamiliale isolée / Lot 1 546 779 (lot projeté 6 454 894) / Zone H1-839 / CCU n<sup>o</sup> 21-08-111
- 16.9 PIIA / 741, route De Lotbinière / Construction d'une habitation unifamiliale isolée / Lot 1 546 779 (lot projeté 6 454 893) / Zone H1-839 / CCU n<sup>o</sup> 21-08-112
- 16.13 Adoption de second projet de résolution / PPCMOI / 260, 264 et 270, rue Valois / Construction de trois habitations multifamiliales (H3) dans le cadre d'un projet intégré / Lots 1 545 636, 1 546 143 et 1 546 144 / Zone H3-605 / CCU n<sup>o</sup> 21-07-92
- 16.14 Adoption de second projet de résolution / PPCMOI / 606, boulevard Harwood / Construction d'une habitation mixte (H5) / Lot 1 544 574 / Zone H5-755 / CCU n<sup>o</sup> 21-07-93

## **17. Environnement**

## **18. Réglementation**

- 18.1 Adoption / Règlement n<sup>o</sup> 1743-02 / Usages conditionnels / Autorisation d'extension d'un usage dérogatoire protégé par droit acquis de centre de transbordement dans la zone I2-128 sous réserve de certaines conditions / Secteur du parc industriel Joseph-Carrier
- 18.2 Adoption / Règlement n<sup>o</sup> 1778-01 / Agriculture urbaine / Modification de la hauteur des structures des aires de plantation
- 18.3 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n<sup>o</sup> 1806-02 / Stationnement (RMH 330) / Interdiction de stationnement / Rue Sylvain-Lelièvre
- 18.4 Adoption avec changements / Règlement n<sup>o</sup> 1804 / Assainissement des eaux, rejet des eaux usées dans les réseaux d'égout de la Ville de Vaudreuil-Dorion, la conclusion d'ententes en vertu du règlement n<sup>o</sup> 2008-47 de la Communauté métropolitaine de Montréal, ses amendements et la tarification liée à ces ententes
- 18.5 Adoption de premier projet / Règlement n<sup>o</sup> 1275-298 / Zonage / Modification de certaines dispositions de la grille des usages et normes de la zone I1-131 qui sont autorisés dans la classe d'usage « Industrie mixte (I2) »
- 18.6 Avis de motion / Règlement n<sup>o</sup> 1275-298 / Zonage / Modification de certaines dispositions de la grille des usages et normes de la zone I1-131 qui sont autorisés dans la classe d'usage « Industrie mixte (I2) »

## **19. Direction générale**

- 19.1 Autorisations de la Direction générale

20. Période de questions – Élus
21. Période de questions – Citoyens
22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

**21-09-718 Adoption des procès-verbaux**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021 ainsi que ceux des séances extraordinaires des 23 et 30 août 2021 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

« ADOPTÉE »

**21-09-719 Résumé des décisions prises lors des séances extraordinaires tenues les 23 et 30 août 2021**

Le maire Guy Pilon mentionne que le Conseil a tenu des séances extraordinaires les 23 et 30 août 2021 et invite le directeur général Olivier Van Neste à en résumer les décisions prises.

**21-09-720 Période de questions**

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui.

**21-09-721 Appui / Québec Rose – S'illuminer pour sensibiliser à la cause du cancer du sein**

CONSIDÉRANT l'invitation formulée par la Fondation cancer du sein du Québec à prendre part au mouvement international d'illumination dans le cadre du mois de sensibilisation au cancer du sein en illuminant de rose l'hôtel de ville dès le 1<sup>er</sup> octobre prochain;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'APPUYER la Fondation cancer du sein du Québec en illuminant en rose le monument *Je Suis...* du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2021.

« ADOPTÉE »

**21-09-722 Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges / Tournoi de golf de 2021 / Commandite**

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au tournoi de golf annuel formulée par la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 000 \$ soit versé à la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges, à titre de commandite « partenaire Albatros », dans le cadre de son tournoi de golf qui se tiendra le 8 septembre 2021.

« ADOPTÉE »

**21-09-723 SPCA de l'Ouest de l'Île / Dégât d'eau / Aide financière**

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par la SPCA de l'Ouest de l'Île à la suite d'un dégât d'eau;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit versé à la SPCA de l'Ouest de l'Île, à titre d'aide financière.

« ADOPTÉE »

**21-09-724 Commission municipale du Québec / Exemption de taxes foncières / La Fondation de la Maison Trestler**

CONSIDÉRANT que, conformément à la Loi sur la fiscalité municipale, la Commission municipale doit consulter la Ville avant de se prononcer sur une demande de reconnaissance pour fins d'exemption de taxes foncières;

CONSIDÉRANT que La Fondation de la Maison Trestler a demandé une reconnaissance à cette fin à la Commission municipale du Québec;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Commission municipale du Québec soit informée que la Ville ne s'objecte pas à la demande déposée dans le dossier CMQ-58022-003.

« ADOPTÉE »

**21-09-725 Servitude / Hydro-Québec et Bell Canada / Partie du lot 4 981 059 / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la demande d'Hydro-Québec afin d'établir une servitude pour des lignes de distribution d'énergie électrique et des lignes de télécommunication sur une partie du lot 4 981 059, le tout dans le but de relocaliser les lignes existantes afin de permettre l'élargissement du boulevard de la Cité-des-Jeunes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le formulaire de consentement à l'établissement d'une servitude ainsi que l'acte de servitude à intervenir avec Hydro-Québec et Bell Canada pour des lignes de distribution d'énergie électrique et pour des lignes de télécommunication sur une partie du lot 4 981 059 ayant une superficie approximative de 15 mètres carrés, et ce, conformément au plan, daté du 27 mai 2021, préparé par Hydro-Québec;

QUE tous les frais afférents à l'établissement de cette servitude soient à la charge de la Ville.

« ADOPTÉE »

**21-09-726 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / Règlement d'emprunt n° 1812 / Acquisition d'un camion autopompe pour le Service de sécurité incendie**

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement par correspondance ou courriel, tenue du 30 juillet au 13 août 2021 inclusivement conformément à l'arrêté ministériel 2021-054 du 16 juillet 2021, pour le Règlement d'emprunt n° 1812 intitulé :

« Règlement autorisant l'acquisition d'un camion autopompe pour le Service de sécurité incendie et le paiement des coûts qui y sont rattachés en décrétant une dépense et un emprunt de 1 160 000 \$ à ces fin »;

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à sur le règlement d'emprunt n° 1812 est de 29 204;

CONSIDÉRANT que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 2 931;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande valide n'a été reçue;

PAR CONSÉQUENT, le Règlement d'emprunt n° 1812 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**21-09-727 Entente / Occupation temporaire / La Plage Productions inc. / Lots 1 546 489 et 2 325 537 et partie du lot 1 870 769 (rue Valois) / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la demande formulée par La Plage Productions inc. d'occuper les lots 1 546 489 et 2 325 537 ainsi qu'une partie du lot 1 870 769 (rue Valois) durant la période du 13 au 14 septembre 2021 pour le tournage du film « APPLE PIE »;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure une entente avec La Plage Productions inc. afin de préciser les responsabilités de chaque partie;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le greffier ou la greffière adjointe soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec La Plage Productions inc. pour l'occupation temporaire des lots 1 546 489 et 2 325 537 ainsi que d'une partie du lot 1 870 769, et ce, en contrepartie de la somme de 600 \$, soit 200 \$ par jour, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

**21-09-728 Aide financière / 9414-2270 Québec / Servitude de conservation / Lot 6 048 704**

CONSIDÉRANT l'établissement d'une servitude de conservation par 9362-7776 Québec inc., sur le lot 6 048 704 afin de permettre la réalisation d'un développement industriel sur un autre emplacement, laquelle est enregistrée sous le numéro 23 538 953 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Vaudreuil en date du 29 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que ce lot d'une superficie de 170 698,5 mètres carrés est partie intégrante d'un écosystème comportant une mosaïque d'habitats et des conditions essentielles au maintien de populations de plusieurs espèces fauniques et floristiques et, de ce fait, aucune utilisation dudit lot n'est possible;

CONSIDÉRANT que la Ville et 9414-2270 Québec inc., cette dernière exploitant une entreprise sur le territoire de Ville, sont bénéficiaires de cette servitude;

CONSIDÉRANT que pour des motifs non attribuables à la Ville, une demande de révision de la valeur au rôle triennal 2019-2021 de cet immeuble n'a pu être prise en considération ayant été reçue en retard;

CONSIDÉRANT que cet immeuble a été inscrit à la liste des immeubles en vente pour taxes en juin 2021;

CONSIDÉRANT que 9414-2270 Québec inc qui exploite une entreprise sur un terrain contigu au fond servant souhaite continuer à assumer la responsabilité de ce lot dans la mesure où le fardeau fiscal n'est pas excessif;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'indemniser 9414-2270 Québec inc. d'un montant correspondant aux taxes payées en sus de de celui calculé sur la base d'une valeur de 209 000 \$, et ce pour les années financières 2018 à 2021 inclusivement;

CONSIDÉRANT le pouvoir d'aide prévu au deuxième paragraphe de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales et l'opportunité de l'exercer dans ce contexte;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une aide financière de 28 145 \$ soit accordée à 9414-2270 Québec inc., le tout conditionnellement au paiement, avant le 15 septembre 2021, des taxes, intérêts et pénalités impayés sur le lot 6 048 704.

« ADOPTÉE »

**21-09-729 Avis de réserve pour fins municipales / Lots 3 976 923 et 3 976 929**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit imposé sur les lots 3 976 923 et 3 976 929 du cadastre du Québec un avis de réserve à des fins municipales, soit pour la construction d'un atelier municipal et l'aménagement de terrains de jeu;

QUE la firme DHC avocats soit mandatée afin de procéder à la préparation et la publication de l'avis.

« ADOPTÉE »

**21-09-730 Dépôt des listes des comptes – échéances des 9 et 23 juillet 2021**

Le Conseil prend acte du dépôt et paiement des listes des comptes suivantes :

- échéance du 9 juillet 2021 pour un montant de 1 957 115,71 \$;
- échéance du 23 juillet 2021 pour un montant de 6 017 911,17 \$.

**21-09-731 Mouvement de main-d'œuvre**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 26 août 2021.

« ADOPTÉE »

**21-09-732 Service des loisirs et de la culture / Démission / Chef de section – Services au public**

CONSIDÉRANT la correspondance de M<sup>me</sup> Christelle Felx, chef de section – Services au public au sein de la division – Bibliothèque du Service des loisirs et de la culture, datée du 3 août 2021;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte de la démission de M<sup>me</sup> Christelle Felx, chef de section – Services au public au sein de la division – Bibliothèque du Service des loisirs et de la culture, laquelle entre en vigueur le 30 août 2021;

QUE la Ville remercie M<sup>me</sup> Felx pour sa contribution, son implication et ses réalisations au sein de l'organisation.

« ADOPTÉE »

**21-09-733 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Chef de division – Entretien des bâtiments, des équipements et du matériel roulant**

CONSIDÉRANT la résolution 20-12-1013;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Tommy Thibault, directeur du Service des travaux publics, datée du 23 juillet 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. Dominic Plourde soit confirmé dans son poste de chef de division – Entretien des bâtiments, des équipements et du matériel roulant au sein du Service des travaux publics;

QUE des félicitations soient adressées à M. Plourde.

« ADOPTÉE »

**21-09-734 Service des loisirs et de la culture / Confirmation de poste / Concierge de soir**

CONSIDÉRANT les résolutions 20-10-804 et 21-05-444;

CONSIDÉRANT que M. Martin Legault a complété sa période d'essai de 1 040 heures à titre de salarié régulier ainsi que sa période de familiarisation de trois mois dans le poste de concierge de soir;

CONSIDÉRANT que le permis de conduire classe 3 n'est pas une exigence requise pour occuper le poste de concierge de soir;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M<sup>me</sup> Josianne Lafontaine, chef de section – Logistique au sein du Service des loisirs et de la culture, datée du 21 juillet 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. Martin Legault soit confirmé dans son poste de concierge de soir au sein du Service des loisirs et de la culture;

QUE des félicitations soient adressées à M. Legault.

« ADOPTÉE »

**21-09-735 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Mécanicien**

CONSIDÉRANT la résolution 21-02-117;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Pierre-Luc Madore, chef mécanique, datée du 16 juillet 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. Michael Tourigny soit confirmé dans son poste de mécanicien;

QUE des félicitations soient adressées à M. Tourigny.

« ADOPTÉE »

**21-09-736 Comité de santé et sécurité du travail / Cols bleus / Réunion du 8 juin 2021**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents



D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et de sécurité du travail des employés cols bleus tenue le 8 juin 2021 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

**21-09-737    Modification de la résolution 21-08-668 / Service des eaux / Embauche / Technicien en instrumentation**

CONSIDÉRANT la résolution 21-08-668;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la date d'embauche de M. Benjamin Collart, technicien en instrumentation au Service des eaux;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la date d'embauche de M. Collart soit modifiée pour le 7 septembre 2021.

« ADOPTÉE »

**21-09-738    Participation financière / Projet de terrain de jeu synthétique du CSSTL / Autorisation d'empiètement**

CONSIDÉRANT le projet du Centre de services scolaires des Trois-Lacs (CSSTL) visant l'aménagement d'un terrain de jeu synthétique adossé aux écoles des Légendes et de l'Hymne-au-Printemps;

CONSIDÉRANT que ce terrain sera partie intégrante du parc-école projeté et qu'il pourra être fréquenté par la population hors des périodes scolaires;

CONSIDÉRANT que ce terrain fera l'objet d'une entente de partage d'utilisation entre le CSSTL et la Ville;

CONSIDÉRANT une soumission reçue par le CSSTL, à la suite d'un appel d'offres public, au montant de 359 065 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Ville de participer à hauteur de 65 % au projet;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de favoriser une plus grande utilisation communautaire des immeubles et équipements scolaires;

CONSIDÉRANT la possibilité qu'une partie du terrain empiète sur le lot 6 323 792 propriété de la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme au CSSTL son engagement à participer à 65 % des coûts directs du projet d'aménagement du terrain, jusqu'à concurrence de la somme de 233 390 \$, taxes applicables non comprises;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts;

QUE le CSSTL soit en outre autorisé à implanter le terrain en empiétant sur le lot 6 323 792, le tout sujet à la régularisation des titres ultérieurement.

« ADOPTÉE »

**21-09-739    Reconduction du programme de subvention / Identification permanente des chiens / Micropuces**

CONSIDÉRANT la résolution 20-07-524 mettant en place un programme de subvention relatif à l'identité permanente des chiens sur son territoire;

CONSIDÉRANT que ce programme prenait fin le 30 juin 2021;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE ce programme soit reconduit rétroactivement au 30 juin 2021;

QUE le budget alloué à ce programme soit de 14 500 \$, et qu'en conséquence, l'aide soit limitée aux 1 450 premières demandes.

« ADOPTÉE »

**21-09-740 Circulation / Retrait de l'arrêt obligatoire et modification de la résolution 15-04-380 / Ajout d'un sens unique / Rue Sylvain-Lelièvre**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 16 juin 2021 à l'effet de rendre à sens unique une partie de la rue Sylvain-Lelièvre et, par conséquent, d'y retirer un arrêt obligatoire;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit décrétée à sens unique, en direction ouest et sud, la circulation automobile sur la partie de la rue Sylvain-Lelièvre située au nord et à l'ouest de l'îlot (lot 5 556 688);

QUE soit décrété le retrait de l'arrêt obligatoire sur la rue Sylvain-Lelièvre, en direction est, situé à la pointe de l'îlot, et que la résolution 15-04-380 soit modifiée en conséquence;

QUE soit mandaté, à cette fin, le Service des travaux publics de procéder aux modifications requises et d'en informer, le cas échéant, la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**21-09-741 Octroi de contrat / 401-120-21-10 / Fourniture d'équipement de détection des gaz / Station d'épuration**

CONSIDÉRANT le projet EAUX-20-010 du programme d'investissement 2021;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation est requise pour le financement par le fonds de roulement;

CONSIDÉRANT que le remplacement des équipements de détection des gaz est requis pour assurer la sécurité des installations;

CONSIDÉRANT l'offre présentée par Les Équipements Contro Valve inc.;

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui prévoit la possibilité de conclure un contrat de gré à gré pour la fourniture d'équipements et réparation aux usines de filtration et d'épuration;

CONSIDÉRANT que Les équipements Contro Valve inc. est le distributeur exclusif des équipements MSA pour le territoire du Québec;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté l'offre présentée par Les équipements Contro Valve inc., 9610 B. rue Ignace, Brossard (Québec), J4Y 2R4, pour la fourniture d'équipement de détection des gaz, et ce, pour un montant de 42 872 \$, taxes applicables non comprises;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans.

« ADOPTÉE »

**21-09-742 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-60 / Services professionnels / Validation du concept final, préparation des plans, devis et surveillance des travaux de réaligement du chemin de la Petite-Rivière pour le projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services professionnels de validation du concept final, préparation des plans, devis et surveillance des travaux de réaligement du chemin de la Petite-Rivière dans le cadre du projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 25 août 2021 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 31 août 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence MLC Associés inc., 2990, avenue Pierre-Péladeau, local 400, Laval (Québec), H7T 3B3, pour les services professionnels de validation du concept final, préparation des plans, devis et surveillance des travaux de réaligement du chemin de la Petite-Rivière dans le cadre du projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges, et ce, pour un montant totalisant 63 490 \$, excluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-21-60.

« ADOPTÉE »

**21-09-743 Annulation / Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-61 / Services professionnels / Validation du concept final, préparation des plans, devis et surveillance des travaux du réaménagement de la bretelle A-30 (sortie 2) pour le projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour les services professionnels relatifs à la validation du concept final, la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux du réaménagement de la bretelle A-30 (sortie 2) pour le projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges, aucune soumission n'a été reçue pour l'ouverture prévue le 23 août 2021 à 11 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit annulée à toutes fins que de droit la demande de prix n° 401-110-21-61.

« ADOPTÉE »

**21-09-744 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-24 / Services professionnels / Réalisation d'une étude de déplacements dans le secteur du TOD de la gare Vaudreuil**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres invitation pour les services professionnels pour la réalisation d'une étude de déplacements dans l'aire TOD de la gare Vaudreuil, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 26 août 2021, immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 31 août 2021;

CONSIDÉRANT que la Ville bénéficie d'une aide financière de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) d'une valeur maximale de 100 000 \$ pour la portion du mandat située à l'intérieur de l'aire TOD définie au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD);

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'élargir le secteur d'étude au-delà de l'aire TOD définie au PMAD pour une meilleure cohérence;

CONSIDÉRANT que la valeur du mandat pour la portion du secteur situé à l'extérieur de l'aire TOD définie au PMAD a été chiffrée à 10 000 \$, excluant les taxes applicables, par le soumissionnaire;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par la firme Stantec Experts–Conseils ltée, 1060, boulevard Robert-Bourassa, local 600, Montréal (Québec), H3B 4V3, à l'égard des services professionnels pour la réalisation d'une étude de déplacements dans le secteur du TOD de la gare Vaudreuil, et ce, pour un montant de 85 000 \$, excluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-21-24;

QUE il soit entendu que la Ville assumera la valeur du mandat pour la portion du secteur situé à l'extérieur de l'aire TOD définie au PMAD au montant de 10 000\$, excluant les taxes applicables, et que le montant résiduel du mandat fera l'objet d'une réclamation de dépenses auprès de la CMM conformément à la convention signée entre les parties.

« ADOPTÉE »

**21-09-745 Annulation / Demande de prix n° 401-110-21-65 / Services professionnels / Surveillance des travaux de réhabilitation de la surface de roulement de la rue Henry-Ford entre la route Harwood et la sortie de l'autoroute 30**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour les services professionnels relatif à la surveillance des travaux de réhabilitation de la surface de roulement de la rue Henry-Ford entre la route Harwood et la sortie de l'autoroute 30, aucune soumission n'a été reçue pour l'ouverture prévue le 18 août 2021 à 11 h;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit annulée à toutes fins que de droit la demande de prix n° 401-110-21-65.

« ADOPTÉE »

**21-09-746 Ordres de changement n<sup>os</sup> 47, 53 à 56 et 59 / Appel d'offres n° 401-110-20-R1731.03 / Entrepreneur général / Travaux de construction de conduites collectrices sanitaires et d'une station de pompage dans le secteur de la Gare / Règlement n° 1731**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n<sup>os</sup> 47, 53 à 56 et 59 de l'entrepreneur général reliés au projet « Travaux de construction de conduites collectrices sanitaires et d'une station de pompage dans le secteur de la Gare - appel d'offres n° 401-110-20-R1731.03 » totalisant un crédit au montant de 25 045,79 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

**21-09-747 Demande de subvention / Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des Investissements sur le réseau routier local / 2<sup>e</sup> appel de projets 2021 / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la résolution 21-03-239 autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière dans le premier appel de projets du volet Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) au ministère des Transports (MTQ);

CONSIDÉRANT la correspondance du MTQ datée du 29 juin 2021 annonçant que la demande n'ait pas été retenue;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de présenter une demande révisée utilisant la nouvelle grille dans le cadre du second appel de projets de 2021 et la nécessité d'adopter une nouvelle résolution pour ce dépôt;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération du PAVL;

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 ou 2;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MTQ;

CONSIDÉRANT que la Ville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée des coûts de travaux;

CONSIDÉRANT que la directrice du Service du génie et de l'environnement, M<sup>me</sup> Christine Ouimet, ing., agit à titre de représentante de la Ville auprès du MTQ dans le cadre de ce dossier;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

QUE la directrice du Service du génie et de l'environnement soit autorisée à agir au nom de la Ville auprès du MTQ pour la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PAVL – volet Accélération et à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**21-09-748    Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-21-R1800.08 / Entrepreneur général / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable hors chaussée le long de la rue Aurèle-Joliat**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de l'entrepreneur général relié au projet « Travaux d'aménagement d'une voie cyclable hors chaussée le long de la rue Aurèle-Joliat - appel d'offres n° 401-110-21-R1800.08 » totalisant un montant de 21 344,78 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

**21-09-749    Demande de préparation d'un protocole d'entente tripartite avec le MTQ et la SQI / Conception et réalisation des infrastructures permanentes sur les réseaux routiers du MTQ et de la Ville**

CONSIDÉRANT les discussions tenues entre la Ville, la Société québécoise des infrastructures (SQI) et le ministère des Transports (MTQ) relativement aux infrastructures routières permanentes liées à la construction de l'Hôpital Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'engagement de la SQI à participer à cette entente tripartite;

CONSIDÉRANT l'intention de la SQI de continuer à collaborer avec les parties afin d'assurer la résolution des enjeux du projet, incluant le financement;

CONSIDÉRANT que les besoins et éléments de la Ville seront inclus dans le contrat de conception pour ces infrastructures, incluant une voie cyclable;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de négocier, puis signer un protocole d'entente tripartite avec la SQI et le MTQ quant au partage des responsabilités et coûts à l'égard de ce projet;

CONSIDÉRANT que l'intention de la Ville doit être signifiée au MTQ et à la SQI;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE demande soit faite au MTQ et à la SQI de démarrer le processus de préparation du protocole d'entente tripartite afin de prévoir le partage des responsabilités et coûts à l'égard du projet de construction des infrastructures routières permanentes sur les réseaux du MTQ et de la Ville.

« ADOPTÉE »

**21-09-750 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 11 août 2021**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 11 août 2021.

« ADOPTÉE »

**21-09-751 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 11 août 2021**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 11 août 2021 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 21-08-106	2769, chemin Saint-Louis / Construction d'une habitation unifamiliale isolée / Lot 4 498 782 / Zone A-808
CCU n° 21-08-107	150, avenue du Club / Reconstruction de la véranda en façade avant / Lot 1 546 466 / Zone H1-525
CCU n° 21-08-108	3000 à 3156, rue du Ravin-Boisé / Architecture et matériaux du projet Ravin-Boisé – Nouveau modèle / Lots 5 591 976 et autres / Zone H1-914
CCU n° 21-08-109	198, rue Valois / Enseigne au mur / Lot 1 546 263 / Zone C2-604
CCU n° 21-08-113	17, boulevard de la Cité-des-Jeunes, local 160 / Enseigne au mur / Lots 5 211 169 et 5 211 170 / Zone C3-219
CCU n° 21-08-114	3052, boulevard de la Gare, local 300 / Enseigne au mur / Lot 4 865 031 / Zone C3-1001
CCU n° 21-08-115	18, avenue Saint-Henri / Deux enseignes aux murs / Lot 1 546 487 / Zone C2-704

« ADOPTÉE »

**21-09-752 Dérogation mineure / 751, route De Lotbinière / Superficie, profondeur et frontage / Lot 1 546 779 (lots projetés 6 454 893 et 6 454 894) / Zone H1-839 / CCU n° 21-08-110**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 751, route De Lotbinière;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-08-110 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 août 2021;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 20 août 2021;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, toute personne intéressée pouvait se faire entendre par le Conseil sur cette demande de dérogation mineure par l'entremise d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, et ce, conformément aux décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont également maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 751, route De Lotbinière, afin d'autoriser la subdivision du lot afin de créer :

- le lot 6 454 893 (741, route De Lotbinière) d'une superficie projetée de 3 306,2 mètres carrés en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H1-839 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une superficie minimale de 4 350 mètres carrés et d'une profondeur de 59,45 mètres en dérogation à l'article 3.5, tableau 2, du Règlement de lotissement n° 1273 qui exige une profondeur moyenne minimale de 75 mètres;
- le lot 6 454 894 (751, route De Lotbinière) d'une superficie projetée de 3 448,1 mètres carrés en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H1-839 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une superficie minimale de 4 350 mètres carrés et un frontage de 38 mètres en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H1-839 ainsi qu'aux articles 3.5 et 3.8 du Règlement de lotissement n° 1273 qui exigent un frontage minimal de 50 mètres.

« ADOPTÉE »

**21-09-753 PIIA / 751, route De Lotbinière / Construction d'une habitation unifamiliale isolée / Lot 1 546 779 (lot projeté 6 454 894) / Zone H1-839 / CCU n° 21-08-111**

CONSIDÉRANT une demande de permis à l'égard de l'immeuble sis au 751, route De Lotbinière;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable n° 21-08-111 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 août 2021;

CONSIDÉRANT que l'architecture proposée est de style contemporain, avec toit plat, garage en cour avant et de forme rectangulaire;

CONSIDÉRANT que la zone H1-839 est assujettie au Règlement sur les PIIA n° 1277 et le bâtiment visé par la demande fait partie du groupe 14. *Chemin de paysage et point de vue remarquable*;

CONSIDÉRANT que l'objectif de l'article 3.2.14.3 du Règlement sur les PIIA n°1277 est que la construction, la rénovation ou l'agrandissement d'un bâtiment s'apparente autant par sa conception que par son implantation aux constructions des environs ayant une valeur patrimoniale et permette ses dégagements visuels vers le lac, les champs ou un bâtiment patrimonial;

CONSIDÉRANT que le critère i) dudit objectif, qui se lit comme suit : « Toute nouvelle construction comporte certains éléments architecturaux caractéristiques du secteur, notamment et selon le secteur (...) » n'est pas respecté;

CONSIDÉRANT que le critère j) dudit objectif, qui se lit comme suit : « Favoriser un type de toit existant sur un bâtiment d'intérêt patrimonial des environs à raison d'un seul type de toit par bâtiment. » , n'est pas respecté;

CONSIDÉRANT que le critère m) dudit objectif, qui se lit comme suit : « La forme, la proportion et le nombre des ouvertures et des châssis s'inspirent des ouvertures que l'on retrouve sur les bâtiments patrimoniaux des environs [...], n'est pas respecté;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusé, à l'égard de l'immeuble sis au 751, route De Lotbinière , le projet d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée tel que montré à la présentation intitulée : « 751\_de\_Lotbinière\_CCU\_210811\_PIIA\_présentation », préparé par la division - Permis et inspection.

« ADOPTÉE »

**21-09-754 PIIA / 741, route De Lotbinière / Construction d'une habitation unifamiliale isolée / Lot 1 546 779 (lot projeté 6 454 893) / Zone H1-839 / CCU n° 21-08-112**

CONSIDÉRANT une demande de permis à l'égard de l'immeuble sis au 741, route De Lotbinière;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable n° 21-08-112 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 août 2021;

CONSIDÉRANT que l'architecture proposée est de style contemporain, avec toit plat, garage en façade et très sobre;

CONSIDÉRANT que la zone H1-839 est assujettie au Règlement sur les PIIA n° 1277 et le bâtiment visé par la demande fait partie du groupe 14. *Chemin de paysage et point de vue remarquable*;

CONSIDÉRANT que l'objectif de l'article 3.2.14.3 du Règlement sur les PIIA n°1277 est que la construction, la rénovation ou l'agrandissement d'un bâtiment s'apparente autant par sa conception que par son implantation aux constructions des environs ayant une valeur patrimoniale et permette ses dégagements visuels vers le lac, les champs ou un bâtiment patrimonial;

CONSIDÉRANT que le critère i) dudit objectif, qui se lit comme suit : « Toute nouvelle construction comporte certains éléments architecturaux caractéristiques du secteur, notamment et selon le secteur (...) » n'est pas respecté;

CONSIDÉRANT que le critère j) dudit objectif, qui se lit comme suit : « Favoriser un type de toit existant sur un bâtiment d'intérêt patrimonial des environs à raison d'un seul type de toit par bâtiment. », n'est pas respecté;

CONSIDÉRANT que le critère m) dudit objectif, qui se lit comme suit : « La forme, la proportion et le nombre des ouvertures et des châssis s'inspirent des ouvertures que l'on retrouve sur les bâtiments patrimoniaux des environs [...], n'est pas respecté;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusé, à l'égard de l'immeuble sis au 741, route De Lotbinière , le projet d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée tel que montré à la présentation intitulée : « 741\_de\_Lotbinière\_CCU\_210811\_PIIA\_présentation », préparé par la division - Permis et inspection.

« ADOPTÉE »



**21-09-755 Adoption de second projet de résolution / PPCMOI / 260, 264 et 270, rue Valois / Construction de trois habitations multifamiliales (H3) dans le cadre d'un projet intégré / Lots 1 545 636, 1 546 143 et 1 546 144 / Zone H3-605 / CCU n° 21-07-92**

CONSIDÉRANT une demande d'approbation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à l'égard de la propriété sise au 260, 264 et 270, rue Valois;

CONSIDÉRANT que la demande concerne un projet intégré de trois bâtiments comportant 21 unités de logement au total, dont 18 possèdent trois chambres à coucher;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Règlement n° 1740);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-07-92 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que le premier projet de résolution a été adopté à une séance tenue le 9 août 2021;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement a été remplacée par une consultation écrite 15 jours annoncée au préalable par un avis public, et ce, conformément aux décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs à ce projet de résolution devaient être transmis par écrit au bureau de la Ville et être reçus au plus tard le 26 août 2021 à 16 h 30;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire, approbation ou opposition n'a été reçu;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté, en vertu du Règlement n° 1740, un second projet de résolution ayant pour effet d'accepter la demande d'autorisation portant sur un PPCMOI pour effet d'accepter la demande d'autorisation portant sur un PPCMOI afin de permettre la construction de trois bâtiments à usage multifamilial (H3) sous la forme d'un projet intégré sur la propriété située au 260, 264 et 270, rue Valois, le tout tel que présenté dans aux documents produits par la firme Infra Planification urbaine (datés de juin 2021 et révisés le 5 et 6 juillet 2021), et ce, aux conditions suivantes :

- desserte et les raccordements aux réseaux de transport d'énergie et de transmission des communications, ou tout autre service public analogue, souterrains pour l'ensemble du projet;
- augmenter les portions de revêtement en maçonnerie sur les murs avant, latéraux et arrière de l'ensemble des bâtiments principaux;
- remplacer le revêtement de clin de vinyle proposé par un revêtement extérieur plus noble (ex.: bois ou revêtement en fibre de bois d'ingénierie) pour l'ensemble des bâtiments du projet (principaux et accessoires);
- réviser le traitement architectural des murs latéraux afin d'y prévoir des détails architecturaux, décoratifs et du relief visant à atténuer l'horizontalité de ces murs;
- aménager un puits privé pour assurer l'arrosage avec de l'eau non potable du gazon et des aménagements paysagers extérieurs sur le site;
- aménager des conduits permettant l'ajout d'éventuelles bornes de recharge pour les véhicules électriques dans l'aire de stationnement;
- aménager une haie adjacente aux propriétés situées au 210 et 212, rue Valois, d'une hauteur minimale de 2,5 mètres à sa plantation, et ce, afin d'assurer la création rapide d'une zone tampon efficace;

QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

**« ADOPTÉE »**

**21-09-756 Adoption de second projet de résolution / PPCMOI / 606, boulevard Harwood / Construction d'une habitation mixte (H5) / Lot 1 544 574 / Zone H5-755 / CCU n° 21-07-93**

CONSIDÉRANT une demande d'approbation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à l'égard de la propriété sise au 606, boulevard Harwood;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à construire une habitation mixte (portion du rez-de-chaussée à des fins commerciales et étages à des fins résidentielles) comportant 280 unités de logement;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Règlement n° 1740);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-07-93 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que le premier projet de résolution a été adopté à une séance tenue le 9 août 2021;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement a été remplacée par une consultation écrite 15 jours annoncée au préalable par un avis public, et ce, conformément aux décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs à ce projet de résolution devaient être transmis par écrit au bureau de la Ville et être reçus au plus tard le 26 août 2021 à 16 h 30;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire, approbation ou opposition n'a été reçu;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté, en vertu du Règlement n° 1740, un second projet de résolution ayant pour effet d'accepter la demande d'autorisation portant sur un PPCMOI afin de permettre la réalisation d'un projet résidentiel sur la propriété sise au 606, boulevard Harwood, le tout tel que présenté aux documents produits par la firme Cormier Lefebvre architectes (document de présentation *Le 606 Harwood – Projet mixte- Bâtiment résidentiel et commercial*, REV. : 1<sup>er</sup> juillet 2021, et ce, aux conditions suivantes :

- desserte et raccordements aux réseaux de transport d'énergie et de transmission des communications, ou tout autre service public analogue, souterrains pour l'ensemble du projet;
- aménager un puits privé pour assurer l'arrosage avec de l'eau non potable du gazon et des aménagements paysagers extérieurs sur le site;
- fourniture par le promoteur, lors de la vente ou de la location de chacune des unités de logement, d'une case de stationnement desservant chaque unité d'habitation;
- inclure une signalisation précisant que les cases extérieures sont uniquement dédiées aux usagers des espaces commerciaux;
- réaliser des aménagements paysagers, accessoires et complémentaires, de l'ensemble du projet lors de la première phase de développement du projet;
- prévoir l'emplacement des boîtes postales à l'intérieur des immeubles;
- faire approuver le plan de gestion des matières résiduelles et tout aménagement présenté en lien avec ce dernier par les services municipaux;

QUE toute autre disposition règlementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

**« ADOPTÉE »**

**21-09-757 Adoption / Règlement n° 1743-02 / Usages conditionnels / Autorisation d'extension d'un usage dérogatoire protégé par droit acquis de centre de transbordement dans la zone I2-128 sous réserve de certaines conditions / Secteur du parc industriel Joseph-Carrier**

Le greffier mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 5 juillet 2021 le premier projet de règlement n° 1743-02 modifiant le Règlement le Règlement sur les usages conditionnels n° 1743 afin de permettre l'extension d'un usage dérogatoire protégé par droit acquis de centre de transbordement dans la zone I2-128 sous réserve de certaines conditions dont le contrôle du bruit, des odeurs et des détritrus en dehors des limites de la propriété;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement a été remplacée par une consultation écrite 15 jours annoncée au préalable par un avis public, et ce, conformément aux décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de la COVID-19

CONSIDÉRANT qu'aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs à ce projet de règlement devaient être transmis par écrit au bureau de la Ville et être reçus au plus tard le 29 juillet 2021 à 16 h 30;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire, approbation ou opposition n'a été reçu;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 9 août 2021 un second projet de règlement identique au premier;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1743-02 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels n° 1743 afin de permettre l'extension d'un usage dérogatoire protégé par droit acquis de centre de transbordement dans la zone I2-128 sous réserve de certaines conditions dont le contrôle du bruit, des odeurs et des détritrus en dehors des limites de la propriété ».

**« ADOPTÉE »**

**21-09-758 Adoption / Règlement n° 1778-01 / Agriculture urbaine / Modification de la hauteur des structures des aires de plantation**

Le greffier mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 5 juillet 2021 le premier projet de règlement n° 1778-01 modifiant le Règlement sur l'agriculture urbaine n° 1778 afin de modifier la hauteur des structures des aires de plantation;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement a été remplacée par une consultation écrite 15 jours annoncée au préalable par un avis public, et ce, conformément aux décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs à ce projet de règlement devaient être transmis par écrit au bureau de la Ville et être reçus au plus tard le 29 juillet 2021 à 16 h 30;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire, approbation ou opposition n'a été reçu;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 9 août 2021 un second projet de règlement identique au premier;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1778-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur l'agriculture urbaine n° 1778 afin de modifier la hauteur des structures des aires de plantation ».

« ADOPTÉE »

**21-09-759 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1806-02 / Stationnement (RMH 330) / Interdiction de stationnement / Rue Sylvain-Lelièvre**

La conseillère M<sup>me</sup> Josée Clément dépose le projet de règlement n° 1806-02 modifiant le Règlement de stationnement n° 1806 (RMH 330) afin d'ajouter une interdiction de stationnement sur la rue Sylvain-Lelièvre et retirer à l'annexe B la mention d'interdiction de stationnement limitée sur toutes les pistes cyclables et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

**21-09-760 Adoption avec changements / Règlement n° 1804 / Assainissement des eaux, rejet des eaux usées dans les réseaux d'égout de la Ville de Vaudreuil-Dorion, la conclusion d'ententes en vertu du règlement n° 2008-47 de la Communauté métropolitaine de Montréal, ses amendements et la tarification liée à ces ententes**

Le greffier mentionne l'objet du règlement et le changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1804 a été déposé à une séance tenue le 6 avril 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Règlement n° 1804 intitulé :

« Règlement concernant l'assainissement des eaux, le rejet des eaux usées dans les réseaux d'égout de la Ville de Vaudreuil-Dorion, la conclusion d'ententes en vertu du règlement n° 2008-47 de la Communauté métropolitaine de Montréal, ses amendements et la tarification liée à ces ententes »

soit adopté avec les changements suivants :

- Au tableau 1 intitulé Période de caractérisation selon la fréquence de caractérisation, à l'article 67, retrait de la fréquence « 1 fois par mois » ;

- Ajout de l'article 71 suivant :

« PLAN DES MESURES CORRECTIVES AVEC SON ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

71. Tout propriétaire ou exploitant d'un établissement industriel dont le rapport de caractérisation est accompagné d'un plan des mesures qui seront mises en place pour assurer la correction de la situation et de son échéancier de réalisation doit respecter ce qui est indiqué à ce plan ainsi que l'échéancier de réalisation soumis à la Ville. Toutes modifications à ce plan ou cet échéancier doit être approuvé au préalable par la Ville. »

- Ajout de l'article 87 suivant :

« Tout propriétaire ou exploitant d'un établissement commercial ou industriel doit prévoir un point d'échantillonnage sur son rejet avant qu'il soit mélangé avec les autres rejets. Il doit également déterminer une façon de calculer ou de mesurer son débit rejeté. »

- Modification de l'article 111 (109 au projet de règlement) intitulé « Application et délivrance du constat d'infraction » pour lire comme suit :
 

« En vertu du Code de procédure pénale du Québec (RLRQ, chapitre 25.1), le Directeur, le directeur du service du génie et de l'environnement et le directeur du Service de l'aménagement du territoire ainsi que tous les fonctionnaires ou officiers sous la supervision de ceux-ci sont autorisés à délivrer des constats d'infraction, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, pour toute infraction à ce règlement.

Le conseil peut, par résolution autoriser toute autre personne à délivrer un constat d'infraction relatif à ce règlement. »
- Modification de certains termes employés aux articles 4, 18, 20, 40, 73 (72 au projet de règlement) et 77 (76 au projet de règlement) et ajout de précisions aux articles 10, 46, 58, 64, 65, 69, 89 (87 au projet de règlement) afin de clarifier certaines dispositions;
- Ajustement de la numérotation des articles subséquents aux articles ajoutés ainsi qu'à tout endroit dans le règlement où ces articles sont cités en référence;
- Retrait de l'annexe 1 du règlement, intitulé Règlement n° 2008-47 sur l'assainissement des eaux, et renumérotation des annexes subséquentes, ainsi que tout ajustement requis à chacun des articles faisant référence à ces annexes;
- Retrait de la mention de l'annexe 3 dans l'Entente constituant l'Annexe 1 du présent règlement (annexe 2 au projet de règlement).

**« ADOPTÉE »**

**21-09-761 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-298 / Zonage / Modification de certaines dispositions de la grille des usages et normes de la zone I1-131 qui sont autorisés dans la classe d'usage « Industrie mixte (I2) »**

CONSIDÉRANT que l'assemblée publique de consultation peut être remplacée ou être accompagnée d'une consultation écrite en vertu des décrets et arrêtés ministériels en vigueur;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement n° 1275-298 intitulé :

« Règlement modifiant la grille des usages et normes de la zone I1-131 du Règlement de zonage n° 1275 afin de permettre les agences d'assurances et courtiers en transport lourd de la classe d'usage « Industrie mixte (I2) » »

soit adopté;

QUE soit délégué au greffier le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de l'assemblée publique de consultation et de déterminer les modalités de la consultation écrite conformément aux décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 et, qu'à cet effet, il publie l'avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

**« ADOPTÉE »**

**21-09-762 Avis de motion / Règlement n° 1275-298 / Zonage / Modification de certaines dispositions de la grille des usages et normes de la zone I1-131 qui sont autorisés dans la classe d'usage « Industrie mixte (I2) »**

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant la grille des usages et normes de la zone I1-131 du Règlement de zonage n° 1275 afin de permettre les agences d'assurances et courtiers en transport lourd de la classe d'usage « Industrie mixte (I2) ».

**21-09-763 Autorisations de la Direction générale**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 26 août 2021.

« ADOPTÉE »

**21-09-764 Période de questions – Élus**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

**21-09-765 Période de questions – Citoyens**

Tous les citoyens ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**21-09-766 Levée de la séance**

Il est  
PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 35 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier